

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 23 JANVIER 2008 – 20 H 30

Étaient présents : VALLET Claude - MANON Jacques - RAFFIN J.Claude – SIMON Christian - MOLLARD Chantal - SEDO Jean - THEOLIER Thierry - CHARDON Michèle - RIZZOTTI M.Claire - THOMAS Louis - FACON Christian – LETT Xavier - TOSI Marie Yveline - COURTIEU Thierry - DA LAMA Marie - COSTA Françoise - CHEVALLIER Germaine - MEYER Georges - PERRI René - BRAMANTE Yvette - GUILLAUD Gérard.

Procurations : GRAVIER François à MEYER Georges - THIVOLLE Françoise à VALLET Claude - BOUVIER Gaëlle à RAFFIN J.Claude.

Absents excusés : COLLETAZ Claude - NOVELLINO François – VINCEDET Florence.

Le Conseil Municipal de Modane s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude VALLET, Maire.

Ce dernier, après avoir obtenu l'accord de l'assemblée pour ajouter deux questions non prévues à l'ordre du jour initial, et approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion, passe à l'ordre du jour

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

Présenté par Monsieur THEOLIER, Adjoint aux finances, les grandes lignes du budget 2008 qui sera un budget de transition, sont soumises à l'assemblée à savoir :

- Maintien du prix de la surtaxe sur l'eau
- Hausse de 2% des dépenses de fonctionnement, des subventions et des principaux tarifs municipaux.
- Transferts vers le budget du CCAS de 120.000 € et vers le budget de l'eau et de l'assainissement de 57.170 €

Ce budget sera présenté à l'assemblée fin février 2008 et compte tenu de la situation de Valfréjus et des travaux obligatoires à réaliser, aucun important investissement nouveau n'est programmé. Les restes à réaliser de l'année 2007 représentant déjà un montant d'investissement de 901.420 €.

Monsieur THEOLIER indique également que la dette de la Commune baisse fortement cette année et permettra à la nouvelle équipe d'emprunter si nécessaire.

II – VALFREJUS

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer une procédure d'appel à candidatures pour une délégation de service public de l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes de la station à dater du 1er décembre 2008.
- Autorise la société IKRA 21 à déposer un permis de construire pour son projet immobilier sur les terrains communaux, l'acte notarié de cession n'étant pas encore réalisé.
- Prend connaissance de la situation de Valfréjus pour le début de la saison d'hiver et un débat s'instaure entre les élus suite à la réunion publique au cours de laquelle le responsable de la Régie Intéressée a dressé un bilan pessimiste de l'état de la station.

III – CENTRE VILLE ZAC CROIX BLANCHE

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la SAS Le Modanais Distribution à déposer un permis de construire sur les terrains communaux situés dans la ZAC dans l'attente de l'acte notarié de cession.

· Approuve l'avenant n°1 au compromis de vente avec cette société, relatif à la mise à disposition d'une partie des parkings et au réajustement du calendrier prévisionnel d'exécution des différentes phases du projet.

IV – LOTISSEMENT PARC D'ACTIVITES DES TERRES BLANCHES

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la cession du lot n°2 à la SCI MATHIMA pour une superficie de 1748m² au prix TTC de 20 €/m²
- Décide la cession des lots n°7 et 8 à la SCI de «l'Esseillon» pour une superficie de 1232m² et 1205m² au prix de 20 €/m².

V – AFFAIRES DIVERSES

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention à passer avec le Département de la Savoie pour la fourniture et le stockage de sel de déneigement.
- Autorise le versement d'un acompte de subvention 2008 à l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus d'un montant de 113.000 €.
- Approuve la convention à passer avec l'AFP du Lavoir pour l'entretien des pistes agricoles dans le périmètre de l'AFP.
- Décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet aux Services Techniques Municipaux à dater du 1er avril 2008, ceci afin d'assurer la continuité d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
- Accorde une subvention exceptionnelle de 800 € à un skieur de fond de haut niveau du Club Monolithe Ski de Fond, suite à ses résultats de 2007 (Champion de France cadet).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-trois janvier deux mille huit.